

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ZIMMERSHEIM
Séance du 18 Octobre 2016**

Sous la présidence de M. le Maire Philippe STURCHLER,

Présents : MM. et Mmes Jean-Pierre GASSER, Geneviève BALANCHE, Eric SCHWEITZER, Anne-Catherine GUTFREUND, Adjoint au Maire,
Sandrine KITTLER, Marie-Laure LOBSTEIN, Rémy IFFRIG, Yvette KELLER, Sabine WURTZ, Pierre WANNER (arrivé à 19h10), Jean-Philippe PREVEL, Simone JESS, Jean-Claude MANDRY, Dominique SCHAEFFER, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GASSER 1er adjoint au Maire, assisté par
Mme Céline BOULAY secrétaire de Mairie

Le Maire ouvre la séance à 19h10.

Le Conseil Municipal examine l'ORDRE DU JOUR suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26.07.2016
2. Transport scolaire des collégiens
3. Engagement – Liquidation et mandatement des dépenses d'investissement
4. Renouvellement CUI pour 12 mois
5. Avenant n°1 aménagement voirie verts coteaux
6. Travaux de voirie : maîtrise d'oeuvre
7. Travaux rue des Noyers : éclairage public
8. Acquisition d'une nacelle
9. Divers

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26.07.2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la réunion du 26 juillet 2016 qui comprenait 4 points et un divers.

2) Transport des collégiens

Suite au courrier de m2A en date du 07 juin 2016 concernant la suppression des coupons scolaires à la rentrée 2016, M. le Maire propose une éventuelle prise en charge partielle par la Commune de la participation financière des familles aux frais de transports scolaires pour l'année 2016-2017 (de septembre 2016 à août 2017) dont le tarif est de 15.25 € par mois pour un abonnement annuel.

Suite à une rencontre avec m2A, il a été décidé de mettre en place un second bus le lundi et le vendredi matin à 9h00 pour une période d'essai qui démarrera après les vacances de la Toussaint jusqu'aux congés de Noël. A la fin de la période d'essai un bilan sera dressé.



M. le Maire propose de participer à raison de 50 % pour les familles domiciliées à Zimmersheim dont les enfants sont scolarisés au Collège Henri Ulrich de Habsheim. Pour bénéficier de cette aide, les documents suivants seront à transmettre à la Mairie.

- Remplir le formulaire de demande de prise en charge partielle des frais de transport scolaire
- Fournir les justificatifs des frais de transports de Soléa ou justificatifs de paiement,
- Fournir une copie de l'abonnement
- Fournir un relevé bancaire ou postal

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 sur le compte 6574 subventions de fonctionnement.

L'assemblée délibérante a décidé, à raison de 12 voix pour, 2 voix contre (Simone Jess et Jean-Claude Mandry) et 1 abstention (Dominique Schaeffer), :

- D'approuver la participation de la Commune aux frais de transport des collégiens et fixer le taux à hauteur de 50 %
- D'autoriser M. le Maire la mise en œuvre de toutes formalités et signature

3) Engagement – liquidation et mandatement des dépenses d'investissement 2017

M. le Maire expose les dispositions de l'article L1612-1 du code général des Collectivités Territoriales qui énoncent que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce présent budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents à la dette.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. »

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- D'autoriser M. le Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, avant l'adoption du Budget Principal qui devra intervenir au courant du mois de mars/avril 2017.
- D'autoriser M. le Maire à l'effet de représenter la Commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision



4) Contrat unique d'insertion

Le contrat unique d'insertion permettant la réinsertion professionnelle d'une personne au chômage peut aller de 12 mois à 24 mois, M. le Maire propose de reconduire celui ouvert en septembre 2015.

Pour rappel, ce type de contrat fait l'objet d'une aide financière de la part de l'Etat qui participe à hauteur de 85 % du SMIC, pour 20 heures par semaine et une exonération des charges patronales.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De reconduire le CUI CAE pour l'embauche d'un chômeur et prolonger le contrat existant pour une durée d'un an,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents
- D'autoriser le Maire, le cas échéant et pour subvenir au besoin du service de la collectivité à faire une embauche sur un temps complet de 35 heures hebdomadaires et la prise en charge par le budget communal de la part non couverte par l'aide de l'Etat.

5) Avenant n°1 : aménagement de voirie Quartier Verts Coteaux (annule et remplace la délibération du 15/03/2016)

Suite au désamiantage effectué sur le chantier de voirie du Quartier des Verts Coteaux, un avenant à l'acte d'engagement a été rédigé puis révisé.

Le maître d'oeuvre, Cocyclique, propose cet avenant afin d'intégrer le désamiantage et le raccordement de siphon sur conduite en amiante ciment non prévus au marché initial.

Ces prestations ne pouvaient être prévues, le concessionnaire du réseau ne connaissant pas la nature des collecteurs, la présence de fibrociment a été découverte à l'ouverture des tranchées à près de 3 m de profondeur.

Cela conduit à une augmentation de 1,26 % du montant de la tranche ferme et à une augmentation de 8,87 % de la tranche conditionnelle, soit une augmentation globale de marché de 4,98 %.

L'ensemble de ces prestations est estimé à 15 831,86 € H.T soit un nouveau marché de 333 680,75 € HT au lieu de 317 848,89 € HT initialement prévu.

Au vu de cet avenant, le Conseil Municipal, a décidé, à raison de 14 voix pour, et 1 abstention (Jean-Claude Mandry), :

- D'approuver cet avenant et charger M. le Maire de toutes formalités et signature de cet avenant

6) Travaux voirie rue des Noyers –rue des Prés et rue de Bruebach

Des travaux de pose d'enrobé sont prévus dans la rue des Noyers, un îlot rue des Prés ainsi qu'un dos d'âne rue de Bruebach.



La société Cocyclique a été consultée pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces opérations. Le montant de ses honoraires est de 2 580 € TTC.

Les crédits nécessaires à ces opérations sont inscrits à l'article 2152 du budget 2016.

Après délibération, le conseil Municipal :

- Approuve ces projets et confie la maîtrise d'œuvre à la société Cocyclique

7) Travaux rue des Noyers : éclairage public : choix de l'entreprise

Des travaux d'éclairage public sont prévus dans la rue des Noyers.

Après analyse par la commission travaux le 13/09 dernier des 3 offres reçues, l'entreprise Ganter Sireg propose l'offre économiquement la plus avantageuse - par rapport aux critères énoncés dans l'appel d'offres- cette offre étant par ailleurs la moins disante.

Après délibération, l'Assemblée Municipale, a décidé à l'unanimité :

- De confier la réalisation des travaux à l'entreprise Ganter Sireg de Sausheim pour un montant total de 9 454.80 € H.T. soit 11 345.76 € TTC.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents y relatifs.

Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits à l'article 2158 du budget 2016.

8) Acquisition d'une nacelle

Le personnel communal se voit confier des travaux en hauteur dans des conditions ne respectant pas les normes de sécurité.

La commune ne disposant pas de nacelle est dans l'obligation de louer cet équipement ou de faire une demande de prêt auprès d'une autre commune, ce qui est difficile d'obtenir selon les périodes d'utilisation.

Afin de disposer d'une nacelle à tout moment, M. le Maire propose l'achat d'un tel véhicule, dont le montant estimatif s'élèverait à 12 000 € HT.

M. le Maire informe le Conseil que cet achat se ferait à parité avec la Commune d'Eschentzwiller, qui prendrait également en charge la moitié des charges d'entretien.

Le conseil municipal, après délibération, à raison de 11 voix pour, 4 voix contre (Simone Jess, Marie-Laure Lobstein, Jean-Claude Mandry et Dominique Schaeffer), :

- Approuve le principe d'acquisition d'une nacelle et autorise M. le Maire à prospecter en ce sens.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 21571 du budget 2016.



9) Divers

- Terrain Brumpt : une estimation par les Domaines est en cours.
- Réunion inter-associations du 17 octobre : retour positif des participants

Autres points évoqués par Mme Jess et MM. Schaeffer et Mandry :

- Mise à jour du site internet (effectué ce 18/10 au matin)
- Quid des travaux ou projets
 - Bureau d'études structure pour le caveau
 - l'aménagement du centre bourg et le devenir de l'ancienne mairie
 - la rénovation de la salle polyvalente
- le devenir de l'ACL et sa présidence
- le devenir des impôts locaux, la révision des bases
- la participation de membres du Conseil aux commissions m2A, le retour d'infos sur m2A et interrogation sur la communication de la Commune.

M. le Maire clôt la séance à 20 h 25.

